



LES NOUVELLES SYNDICALES

N° 53 - octobre 2007

Edito:

Comme chaque année la rentrée est riche en actualité, nous en rendons compte en détail dans les pages qui suivent.

Actualité nationale tout d'abord avec deux manifestations qui vont avoir des répercussions importantes pour la Forêt et les Forestiers: le « Grenelle de l'environnement » et l'assemblée générale extraordinaire de notre Fédération.

Le « Grenelle de l'environnement » a été voulu par le nouveau Président de la République qui a souhaité donner à cette manifestation une ampleur sans précédent.

Les changements climatiques sont au cœur du débat, ils vont largement modifier notre façon de vivre et de consommer.

Notre fédération a été retenue pour participer à trois groupes de travail dans lesquels la forêt est un acteur essentiel.

Au delà des aspects de politique forestière qui ont été défendus par notre fédération, l'ONF ou l'association des communes forestières, ce qui me paraît être une grande réussite de cette manifestation c'est la convergence de vues et d'idées qui s'est faite avec les écologistes et notamment France Nature Environnement.

Nous avons découvert là un partenaire qui n'était pas habituel et qui renforce grandement la position des forestiers qu'ils soient privés ou publics.

Un texte commun a été publié et doit servir de plate-forme commune de réflexion.

Nous espérons tous que des mesures concrètes sortiront de cette grande manifestation qui va avoir des développements locaux avec une série de réunions en régions.

Chez nous, elle se tiendra le 8 octobre à Sophia-Antipolis. Nous vous convions tous à participer à la réunion publique qui se tiendra l'après-midi. Le matin différentes commissions sont organisées auxquelles nous avons demandé à participer en liaison avec les autres syndicats de la région.

Autre point fort de la rentrée: l'assemblée générale extraordinaire de notre Fédération Forestiers Privés de France dont l'ordre du jour était la modification des statuts.

Deux grandes décisions ont été adoptées avec une majorité de 76%: l'organisation de la représentation des syndicats départementaux au sein du conseil d'administration de la Fédération et le mode de calcul de la cotisation que nous devons verser à Paris dès 2008.

suite p. 2

Sommaire:

Mes amis forestiers, Bilan de l'été 2007	2
Défense de la forêt, la DTA, le Concors	3
La vie des massifs: notre doctrine DFCI	4
Le PIDAF, Les actions de la CPA	5
Assemblées Générales de la Fédération	6
Le Grenelle de l'Environnement	7
Ça s'est passé,... ça se passera	8
Plaquette débroussaillage	encart

L'humeur du faune:

Pour un bon usage du labyrinthe historico-administratif

La codification a ceci de bien qu'elle met de l'ordre dans l'empilement des couches successives de lois et règlements.

Mais elle a ceci de négatif qu'elle laisse derrière elle les "travaux préparatoires", recueil des études et démarches qui ont précédé chaque loi, publié en même temps que celle-ci et qui nous éclaire sur son contexte historique, l'objectif visé et l'état d'esprit dans lequel elle a été écrite, et donc in fine sur le sens des mots.

Dans les sites inscrits ou classés, la loi de 1930 distinguait l'exploitation courante des fonds ruraux, qu'elle ne soumettait à aucune procédure car elle n'y voyait aucun risque pour la pérennité du site, donc aucune matière à contrainte; elle la distinguait donc, des autres travaux ou interventions pouvant détruire ou modifier l'aspect de ces sites.

En 1930, la forêt était partout peu ou prou exploitée comme tous les fonds ruraux. Elle l'est encore sans discontinuité dans bien des régions. Mais en Provence, on a cessé de fabriquer du charbon de bois, d'extraire du bois de mine et on ne livre guère plus de bois de chauffage, à peine plus de trituration.

Aujourd'hui, vouloir soumettre tous les travaux de coupe à autorisation spéciale conduirait à considérer que ce ne sont

suite p. 2

Le bois, c'est essentiel !

Rendez-vous sur France Inter tous les jours pour deux spots entre 6 h et 8 h et un autre du lundi au vendredi entre 19h et 19h30

France Info tous les jours pour deux spots entre 6 h et 9 h et un autre entre 18h30 et 19h30

France Bleue tous les jours pour deux spots entre 5h30 et 8h30 et un autre entre 11h30 et 12h.

Campagne réalisée jusqu'au 16 octobre par l'interprofession France Bois Forêt, dont nous sommes membre.

Siège social: Pavillon du Roy René - Valabre - 13120 Gardanne

Tél/fax: 04 42 51 19 44 - Courriel: syndicat-13@foretpriveefrancaise.com

Edito (suite)

Ces deux points sont détaillés ci après, mais ils vont avoir des conséquences sur le fonctionnement de chacun des Syndicats départementaux de notre région. D'ores et déjà nous allons devoir réfléchir ensemble pour désigner celui ou celle que nous allons choisir pour nous représenter à Paris.

Par ailleurs, le mode de calcul de la cotisation fixé par les nouveaux statuts pour financer les actions de la Fédération n'est pas compatible avec les budgets des syndicats de notre Région. Nous allons devoir dans un premier temps négocier avec la Fédération, et dans un deuxième temps -ce sera probablement un point fort de notre prochaine assemblée générale- réfléchir ensemble pour trouver de nouveaux revenus, recruter de nouveaux adhérents...

J'espère que d'ici là, le « Grenelle de l'environnement » aura apporté son lot de mesures qui nous aidera à mieux faire comprendre aux propriétaires qui ne sont pas encore adhérents tout l'intérêt du syndicat.

Si l'actualité nationale occupe une bonne place de ce numéro, nous avons eu également dans le département une série de mesures qui ont bien occupé notre été.

Heureusement cette année encore, les incendies nous ont relativement épargnés, autant de départs de feu que les autres années dans le département mais nettement moins de surfaces brûlées.

L'une des principales nouvelles qui nous a mobilisés a été la prochaine décision de l'État d'inscrire en site classé le massif du Concors. Cette annonce nous a fait prendre conscience que la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) récemment approuvée par décret a prévu de classer sept sites en tout, et donc que nous devons nous mobiliser largement pour l'ensemble de ces massifs.

J'ai demandé un rendez vous à ce sujet au directeur de la DIREN. et lors de cet entretien Denis Revalor et moi même avons pu évoquer le sort des forestiers et de la forêt privée en général. Nous avons reçu un accueil compréhensif, le contact est établi pour une coopération que nous espérons fructueuse et dans l'intérêt général de la forêt méditerranéenne. Il est encore trop tôt pour rentrer dans les détails mais nous y reviendrons dans les prochains mois.

Ce nouveau contact me renforce encore dans la détermination qui est la nôtre d'avoir des actions de plus en plus efficaces au sein de chaque massif, d'y être représenté et considéré comme des acteurs responsables et entreprenants.

Nous devons poursuivre notre réflexion dans ce sens et réactiver en cette rentrée le chantier entrepris avec les délégués de massif.

Nous pourrions également élargir ces réflexions avec les autres syndicats des départements voisins: nous avons tant de points en commun !!!

J'espère que toutes ces nouvelles vont dynamiser les troupes dans l'intérêt de nos forêts.

Le président Gérard Gautier

Bilan des incendies

Nous aurions pu nous réjouir, mais les premiers jours de septembre ont à eux seuls doublé les surfaces avec les incendies d'Arles et de l'Arbois (encore!). Avec 206 départs de feux, l'été 2007 a montré une quasi stabilité en nombre. Ces incendies ont parcouru 281 ha, la plupart étant heureusement éteints dès les premiers mètres carrés, ce qui montre l'efficacité du dispositif de prévention d'abord, de vigilance et de réaction ensuite. Mais les 82 ha de l'Arbois nous montrent qu'il ne faut pas baisser la garde !

L'humeur du faune (suite)

pas là actes d'exploitation courante des fonds ruraux. Doit-on demander l'autorisation de faucher les blés ou le maïs, ou de tailler la vigne? Pourquoi alors celle de récolter la croissance naturelle et a fortiori cultivée des bois? Où est la limite entre cueillette, coupe d'une branche morte, élimination d'un foyer de scolytes, dépressage, éclaircie?

Dans les autres régions qui ont gardé une activité forestière régulière, la question n'est pas posée.

Alors, Mesdames les Administrations, sachez raison garder.

Chez nous la meilleure façon de protéger un site en effet, c'est que sa forêt, entretenue, n'y brûle pas...

Sylvain

Mes amis forestiers...

Notre syndicat est aujourd'hui fort de 608 membres, en progression sur l'an dernier. Avec plus de 21.000 ha, nous représentons une part de territoire dont nos partenaires ont bien perçu le poids. Mais ce résultat est à la fois fragile et encore insuffisant.

Nous ne sommes qu'une trop petite partie des propriétaires de forêt, et surtout nous sommes souvent les plus avertis et ne touchons pas suffisamment les forestiers isolés qui ne savent comment s'y prendre avec ce bien dormant, dont ils perçoivent l'intérêt sans toujours mesurer qu'il vit, évolue, se referme sans eux.

De plus nous devons malheureusement constater que beaucoup de propriétés de nos membres sont transmises, par vente ou succession, sans que nous connaissions les acquéreurs. Ces nouveaux forestiers ne savent probablement pas l'intérêt d'adhérer au syndicat, et au premier chef celui d'assurer la responsabilité civile du propriétaire de forêt.

Par ailleurs la forêt est un tout qui, à bien des égards, n'a que faire des limites cadastrales: que ce soit en terme de peuplement, de risque sanitaire ou incendie, de recommandations de gestion,...etc.

C'est pourquoi le conseil d'administration a décidé de lancer une campagne d'adhésions en s'appuyant sur chacun d'entre nous: nous connaissons tous nos voisins avec qui une gestion concertée (sylviculture ou risque incendie) serait pertinente, ou des propriétaires de forêt un peu plus loin, ou ailleurs...

Attirez leur attention sur l'intérêt d'adhérer au syndicat. Faites-nous connaître leurs coordonnées. A votre convenance, nous vous fournirons un dossier d'accueil ou nous les contacterons directement.

Dans l'intérêt de votre propre forêt, pour la leur, et la forêt en général, merci.

Défense de la forêt

Prévention en forêt:

bilan des nouveaux arrêtés.

Si le nouvel arrêté **OLD** (cf. les NS N° 51) ne semble pas avoir attiré beaucoup de remarques, les autres (**emploi du feu et conditions de circulation dans les périmètres sensibles**, cf. les NS N° 52), sans doute parce que plus novateurs, ont suscité bien des commentaires et parfois des insatisfactions.

Dans l'ensemble, les évolutions introduites ont été positives. Mais les différents services qui ont participé à leur élaboration sous la conduite de la DDAF, ont prévu de se revoir pour tirer plus finement les conclusions de la saison passée.

Pour notre part, nous restons sur nos conclusions (cf. NS N° 52): ils auraient mérité une campagne de communication soignée. Il y a bien eu la diffusion dans la presse que l'information sur le risque était désormais accessible sur le net ou sur répondeur téléphonique. Mais rien sur le reste, qui introduisait pourtant des changements significatifs.

Le résultat est que bien des responsables n'ont pas vu toute leur portée. Ici ce sont des agents de l'ONF arrêtant des travaux au seul motif que le 1^{er} juillet était passé, là c'est le site Internet de la Préfecture qui se trompe sur le sens de la période "1^{er} juillet-8 septembre", là encore ce sont les maires qui n'ont pas vu l'obligation de traiter désormais en ZAPEF les lieux habituels de passage...

Par ailleurs, le dispositif reste à améliorer. Le répondeur téléphonique propose un vrai parcours du combattant. Mais en la matière, faire simple... ne l'est pas! Comment traiter les périodes forts chaudes en fin de sécheresse, après le 8 septembre mais sans vent, alors que le risque est encore élevé? Sur ces questions et bien d'autres, l'hiver portera conseil. Nous saluons la volonté des acteurs de remettre sur le métier leur ouvrage. Souhaitons simplement que la nouvelle version soit prête à temps pour qu'une communication ciblée et structurée soit organisée à temps.

p.s.: si vous avez des réflexions sur le dispositif issues de votre expérience personnelle, faites nous les parvenir. Nous en communiquerons la synthèse aux responsables. Une façon comme bien d'autres, s'agissant de la forêt, d'être des partenaires responsables et constructifs.

La DTA des B-du-Rhône approuvée

La Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône a été approuvée par décret du 10 mai 2007.

Initié à la fin des années 90 pour la seule aire métropolitaine marseillaise, ce document énonce les orientations de l'État en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires. Sa mise au point par la contribution de l'ensemble des services a été longue. Entre temps, son ambition a été étendue à l'ensemble du département.

En 134 pages, il dresse d'abord un diagnostic, identifie des objectifs, donne enfin les orientations: expression de l'Etat quant aux principes de localisation des infrastructures et équipements nécessaires au développement durable du territoire, et détermination des espaces de protection, préservation et mise en valeur au plan naturel et agricole. Les documents d'urbanisme locaux devront être compatibles avec ces orientations. Puis elle focalise sur l'application de la loi littoral et termine sur les politiques d'accompagnement de l'État pour

DRDR: Rectificatif !

Nous vous avons informés de notre difficulté à obtenir que, conformément à la directive européenne et aux instructions données aux préfets et à ses services par le ministère de l'agriculture, nous ne parvenions pas à être associés à l'élaboration des documents qui organisent la mobilisation des aides publiques à la forêt pour les 7 ans à venir.

Mais nous nous étions trompés: ce n'était pas en l'occurrence la DDAF qui, tenant la plume du préfet, nous opposait une fin de nous recevoir, c'était la DRAF (direction régionale). Rendons à César la superbe de César.

Mais nous nous étions trompés deux fois: nous pensions avoir expliqué clairement que notre demande était parfaitement fondée et que ne pas y accéder serait contrevenir aux règles que l'État lui-même s'était fixées; et qu'il ne fallait pas confondre un établissement public de l'État (le CRPF) avec une organisation syndicale, nécessaire interlocuteur des pouvoirs publics. Eh bien, nous avons reçu la nouvelle réponse. Elle ne fait que répéter la première, sans un mot sur notre argumentaire !

S'il est un point au moins où nous avons vu juste: c'était bel et bien une fin de non-recevoir.

A présent, le dispositif est en place. Le PRDH a été validé par Bruxelles, et sa déclinaison régionale bouclée (sans les forestiers). Les premiers dossiers de demande d'aide vont être instruits.

Grâce à un dossier-type vous permettant d'éviter ainsi les navettes de mise au point, nous espérons vous aider à mettre toutes les chances de votre côté, sachant que hélas "premier arrivé premier servi".

favoriser l'action publique des partenaires.

Pour la forêt, nous avons retenu essentiellement l'identification des massifs de la Côte Bleue/la Nerthe, la Sainte Victoire/Concors, l'Etoile/Garlaban, la Sainte Baume, la Chaîne de La Fare, l'Arbois, les Alpilles et la forêt de Fontblanche comme d'un grand intérêt sur le plan écologique et paysager, qui doivent faire l'objet, en tout ou partie d'un site classé ou de mesures de gestion dans le cadre de Natura 2000. Il est précisé en outre que la Chaîne des Côtes et Trévaresse, la Montagnette, le Mont Olympe et le Régagnas, le Montaiguët, les Quatre Termes, les collines de Cornillon et Grans et la Petite Crau sont des espaces fortement sensibles à l'absence de gestion de leurs franges et au développement d'une fréquentation inorganisée, qui n'ont pas vocation à être urbanisés, mais où peuvent être autorisés des équipements contribuant à une gestion raisonnée de la fréquentation.

Enfin, dans les politiques d'accompagnement, un chapitre relatif aux espaces forestiers précise que "l'objectif de classement des sites **devra tenir compte des conditions et modalités de l'exploitation forestière** qui participe grandement à la préservation et gestion de nombreux espaces".

Projet de classement du Concors.

Ouvrant la marche, le projet de classement du site de Concors, amorcé en 2004 vient de réapparaître, comme le premier élément de mise en œuvre de cette politique.

Craignant, comme en 2004 un alourdissement des procédures dissuasif pour la gestion forestière, nous avons rencontré la DIREN en vue de mettre au point un document précisant les actions d'exploitations forestières évoquées par la DTA.

La vie des massifs

Les Aménagements DFCI: Le Syndicat se dote d'une doctrine

A la suite de la 3^{ème} réunion des Délégués de Massifs qui s'est tenue le 10 mai dernier sous la conduite d'Henri Heckenroth (cf. NS N°52), les premières réflexions du groupe de travail ont été enrichies des apports de chacun des délégués de massifs.

Le "corpus" ainsi obtenu a été mis en forme définitive durant l'été, et soumis au Conseil d'Administration le 26 septembre. Après débat et ultimes retouches, le texte finalement adopté constitue le document de doctrine du Syndicat qui guidera notre position en toutes circonstances auprès de nos partenaires. Il servira en particulier de référence aux délégués de massifs lors de leurs interventions.

Voici l'essentiel du document qui sera édité sous forme de brochure. Celui-ci comprend une première partie consacrée aux recommandations, et une seconde apportant des compléments destinés à en expliciter et faciliter l'usage et l'adaptation aux situations rencontrées.

Recommandations

1. connaître et faire connaître les différents textes qui gouvernent la forêt en général et la DFCI en particulier (Obligation Légale de Débroussaillage, chemins ruraux, répertoire communal des chemins, classement des voies DFCI, servitudes DFCI), en particulier grâce aux Fiches juridiques du CRPF (Site de l'OFME), et au guide juridique de notre Syndicat national.

2. faire respecter les propriétaires et leurs propriétés, même peu entretenues :

- * exiger de tout intervenant qu'il informe le propriétaire avant toute intervention sur sa propriété.
- * éviter les désordres du type destruction de murets, vol de bois après coupe, ...

3. favoriser la responsabilisation des propriétaires et leur organisation volontaire au sein des ASL et de la Coopérative, pour l'aménagement DFCI de leur forêt :

- * aider au montage de dossiers de PSG
- * plus largement aider tous dossiers de travaux d'aménagement
- * afin d'utiliser au mieux les subventions prévues à cet effet;
- * dès aujourd'hui, **lancer des travaux d'éclaircie**, en acceptant si nécessaire un troc : laisser partir le bois en échange du travail : coupe + débroussaillage + broyage...

4. favoriser les actions permettant une valorisation économique de la forêt : inventaires, ouverture de chemins d'exploitation, exploitation des bois existants, commercialisation des bois sous leurs différents usages; usages sociaux de la forêt.

5. connaître et faire respecter les dispositions des PLU, afin de maîtriser l'habitat en forêt, lequel peut être justifié lorsqu'il vient en appui d'une des 3 fonctions de la forêt: de production, environnementale, ou sociale; en amont, intervenir dans la rédaction ou la modification de ces PLU.

Dans ce cas (habitat en forêt ou près d'une forêt), **encourager les mesures d'auto-protection**, comme c'était le cas auparavant (la loi de 1951 imposait entre autres dans les PC de l'époque l'obligation de construire une citerne de 120 m³): il ne s'agit pas de lutter contre le feu, mais de mouiller pour prévenir (exemple: 12 villas équipées sur Puylobier ont été ainsi protégées). Bien sûr, en cas d'incendie déclaré, le propriétaire doit pouvoir déclencher son système d'auto-protection, avant de suivre l'ordre d'évacuation.

6. à propos des pistes DFCI ...

- * bien cibler leur création, bien les équiper, prévoir leur entretien, en maîtriser les accès
- * avant de créer une nouvelle piste DFCI, utiliser de préférence les chemins ruraux ou autres existants.
- * être vigilant sur tout déclassement de piste DFCI, qui se traduit par un transfert de charge du département à la commune.

7. ... et des chemins d'exploitation :

- * dans les massifs non ou peu habités, susciter l'ouverture de chemins d'exploitation non classés DFCI, mais permettant de sortir du bois tout en étant utilisables par les moyens de secours; en expliquer l'intérêt aux propriétaires,
- * et fédérer ceux-ci à travers les ASL.

8. à propos des autres équipements DFCI :

- * quand on a le choix, préférer une citerne sur roues ou hors-sol

à une citerne enterrée; c'est plus facile à déplacer, lorsque le besoin change, par exemple après travaux ou incendie.

- * penser à l'entretien des citernes (débroussaillage, curage, peinture), et à leur remise en état périodique.
- * citerne volontaire: un propriétaire doit pouvoir construire une citerne à ses frais, et l'on voit mal un élu lui faire des difficultés pour le permis de construire.
- * portails DFCI et panneaux: encourager une uniformisation de la réglementation et de la signalétique ; une explication claire pour les usagers; et aussi les moyens de la faire respecter.

Quelques aperçus sur les "Compléments"...

A. Aménager, défendre une forêt contre l'incendie ?

Sur le plan technique, les moyens de prévention sont connus:

- éviter une forêt très étendue d'un seul tenant: ouvrir la forêt par des coupures de surface suffisante (une oliveraie de 100 ha brûlera peut-être mais elle permettra d'arrêter le feu).
- préférer, quand c'est possible les feuillus aux résineux.
- éviter une forêt trop dense.
- limiter les broussailles.
- il s'agit donc principalement de travaux de dépressage, de coupe d'éclaircie, de débroussaillage et du broyage associé si nécessaire (travaux à mener eux-mêmes dans le respect des règles de sécurité !)
- en complément, encourager le sylvo-pastoralisme même si, dans notre département, la période utile est courte, de un à trois mois.
- créer, lorsque c'est possible, un système d'auto-protection: réserve de 120 m³ (ou étang, citerne ou canalisation), circuit de tuyaux fixes, canons, brumisation. Il ne s'agit pas de lutter contre le feu, mais de mouiller pour prévenir. En outre, en milieu habité, se doter d'une moto-pompe thermique, et pouvoir activer son système d'auto-protection avant l'évacuation des lieux.
- enfin, ouvrir et entretenir les voies permettant l'accès aux pompiers pour lutter contre le feu: voies assez larges, débroussaillées, et permettant le demi-tour des camions.

B. Qui aménage les propriétés ?

C'est en principe le propriétaire. Mais, si cela est possible dans une grande propriété rentable lorsqu'elle est bien exploitée, car ces aménagements y font partie d'une gestion durable pour préserver le patrimoine et les produits à venir, en revanche pour les petites propriétés, c'est plus difficile: elles sont rarement exploitées ou aménagées, par manque de moyens financiers, et aussi de formation.

Une possibilité existe toutefois: la mutualisation de ces travaux, grâce à une ASL, ou plus souvent à la Coopérative, avec un concours de fonds publics pour pallier la faible valeur des bois coupés.

C. Qui aménage le massif forestier ?

Pour assurer une sécurité collective, il faut aussi gérer les risques à l'échelle plus vaste du massif, ensemble propriétés publiques et privées.

C'est l'objet des PIDAFs, qui permettent de réunir autour des élus les différents acteurs concernés pour prendre en compte les risques particuliers du massif, mettre en cohérence les différents projets et travaux des propriétaires, harmoniser la mise en œuvre des règles et organiser la signalétique, planifier les opérations dans le temps.

Par la contribution des Délégués de massif, aujourd'hui aux comités de pilotage, demain aux comités techniques, les PIDAFs ne sont plus une contrainte subie, mais donnent des garanties aux forestiers privés, inscrivent leur action dans un projet de massif, et donnent sa véritable cohérence à l'ensemble.

La vie des massifs

PIDAF : la concertation !!

Dans les Bouches du Rhône le premier PIDAF a été mis en place en 1981 dans la Haute Vallée de l'Arc par le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc et a regroupé 9 communes (7 des B-du-Rh et 2 du VAR).

Après plus d'un an d'étude (analyse de l'existant, état des lieux), il a fait l'objet d'une présentation publique à laquelle ont participé plus de 300 personnes.

Avant été invités tous les acteurs de la forêt, les institutions (DDAF, ONF, Conseils Généraux 13 et 83, Conseil Régional PACA, les représentants des communes adhérentes, ...), les propriétaires forestiers, les ASL et les utilisateurs (Sociétés de Chasse, Associations de randonneurs, ...)

Les différentes commissions qui avaient été mises en place pendant l'étude dans chaque commune ont permis, lors de cette assemblée, la synthèse de tous ces travaux et l'élaboration d'une stratégie par un "schéma directeur intercommunal" à mettre en place sur les communes.

Ce schéma a défini quelques grands principes; à savoir: la création de coupures agricoles, l'amélioration et l'harmonisation de la DFCI, et avec l'accord de certains propriétaires, l'ouverture de la forêt à différents utilisateurs.

Le volet DFCI a permis l'amélioration de certaines pistes et notamment la création de pistes de liaison afin d'avoir un bon maillage sur le terrain; la mise en place de citernes et de barrières, avec l'accord des propriétaires forestiers qui ont été largement associés à ces projets.

Aujourd'hui, par la mise en place d'animateurs dans chaque PIDAF, et par une très large concertation, il apparaît que le message passe mieux avec l'ensemble de la population.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que dans notre département la propriété privée représente 70% du territoire et que sans l'aval des propriétaires il sera difficile de mettre en place une véritable politique forestière.



Étude des potentialités sylvicoles dans la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix (CPA) qui regroupe 34 communes, a fait le constat qu'il n'y aurait pas de véritable maîtrise du risque incendie sans réduction significative de la matière combustible qui s'accumule en l'absence d'exploitation dans les propriétés privées. Il s'agit là en outre d'un gisement dont la valorisation contribuerait à l'activité économique de son territoire. Elle a donc confié une étude au CRPF afin de recenser les travaux effectués ces dix dernières années, l'état des boisements, leurs potentialités et les sites à fort enjeu, et de dégager des orientations en vue de susciter une dynamisation de leur gestion.

Cette étude a fait l'objet d'un document global et de cahiers spécifiques par massif. Elle a été présentée aux élus et partenaires concernés successivement dans chacun entre le 10 mai et début septembre.

Après analyse des espaces naturels dont 50% sont de la forêt, l'étude foncière permet de cartographier les 46.000 ha d'espaces privés répartis entre 17.000 propriétaires regroupés (ou non) en 14 ASL dont la moitié sont sans activité. Les enjeux y sont identifiés: incendie, intérêt touristique, environnemental ou paysager mais aussi production. Celle-ci ne représente que 20% de l'accroissement annuel. Si on élimine tous les sites à trop fortes contraintes (urbanisation, accessibilité, fortes pentes), il reste 17.600 ha exploitables dont 11.900 non aménagés à valoriser, et notamment de nombreux peuplements à dépresser.

Les orientations s'imposent: une nécessaire animation auprès des propriétaires, notamment en les incitant à se regrouper; des actions à promouvoir, en particulier de dépressage, prémisses indispensables à la prise de valeur des bois.

Le syndicat partage ces conclusions. Lors de notre intervention du 28 juin à l'invitation de la CPA devant les responsables de PIDAF, nous avons plaidé pour trois actions concrètes: une communication massive pour réhabiliter l'image du matériau pin et son usage en bois énergie, l'animation des ASL vers un renforcement de leur rôle fédérateur, et la conduite d'une étude sur la valorisation en coût global d'un cycle complet de sylviculture (30 à 40 ans) donnant une perspective économique crédible à la gestion, condition nécessaire à sa dynamisation.

La charte de l'Environnement de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'est dotée d'une Charte de l'Environnement à laquelle notre syndicat avait été invité à apporter sa contribution (cf. NS N° 49 et 50). Le groupe technique "espaces naturels et paysages" s'est réuni le 20 septembre afin de faire le point des actions engagées et préparer le comité de pilotage qui se tiendra en décembre.

L'agence d'urbanisme, la coopérative, le Grand Site, l'ONF, le comité de coordination des CCFF, les représentants locaux de la chasse (ONC et chasseurs), l'agence régionale pour l'environnement (ARPE) et le syndicat ont fait le point des actions présentées par Céline SALÈS du service écologie urbaine de la CPA, relayée par le bureau d'études et par Cyrille Naudy, du service forêts.

Au delà des fiches-actions dont l'avancement, variable, a été analysé, quelques grands axes se dégagent au fil de l'expérience.

Pour la forêt, tout d'abord le constat de l'exemplarité de l'action publique sur le respect des OLD. L'ampleur des programmes entrepris modifie le paysage et entraîne une meilleure implication des communes et des particuliers. Cependant, l'expérience montre qu'il ne faut pas relâcher l'effort de sensibilisation, assorti de coercition lorsque cela est nécessaire.

Un large consensus s'est dégagé ensuite sur la nécessité de mettre en chantier un travail en profondeur sur les principes des interfaces entre zones urbanisée, agricole et naturelle, débouchant sur des recommandations pour les PLU de nature à éviter la consommation d'espace et les conflits d'usage, et limiter les charges d'OLD.

La proposition de travailler sur l'accès du public en zone naturelle (forêts) et les ZAPEF a rapidement été élargie à l'ensemble de la problématique des chemins, dont les différents statuts ne sont pas très bien maîtrisés, tant par les responsables que par les usagers.

Enfin, un large échange de vues a permis de partager les travaux des uns et des autres: charte de l'escalade, conventions de chasse, ... etc.

Ce n'est pas là le moindre des intérêts de participer à ces travaux.

<Ci- contre: Mais où sont ces drôles de pins?

Assemblées Générales de la Fédération

Le 13 septembre, la Fédération réunissait les syndicats à Paris pour l'assemblée générale annuelle, doublée cette année d'une assemblée générale extraordinaire appelée à voter sur l'évolution des statuts. L'après-midi était dédié à une table ronde sur le Grenelle de l'Environnement.

A l'appel du Président Plauche-Gillon qui souhaitait une représentation nombreuse, nous étions trois à avoir fait le voyage: Gérard Gautier, rejoint par Daniel Quilici présent à Paris pour d'autres obligations, et Denis Revalor.

Dès l'accueil, au pointage des pouvoirs nous avons eu la surprise de constater que notre syndicat ne comptait, avec des yeux parisiens, que pour 1716 ha, loin des 21.000 que totalisent nos adhérents et qui auraient dû nous donner trois voix supplémentaires. Renseignement pris, il s'agit là d'une interprétation non écrite du fait que l'absence de revenu de nos forêts ne nous permet pas de payer notre cotisation à la Fédération au taux plein comme le font les Vosges ou l'Île-de-France...

Assemblée ordinaire

Après l'allocution de bienvenue, le Président Plauche-Gillon passe la parole au Trésorier, Roland Burrus, qui présente le rapport financier.

L'exercice 2006 se solde par un résultat courant en déficit de 165.000 €, en augmentation de 10% sur 2005, pour un total de 1,377 M€. Après reprise sur provisions et produits des placements, se dégage un excédent de 17 k€. Analysant successivement les différents postes de recettes et dépenses, le Trésorier souligne la stagnation du produit des cotisations et se félicite en revanche du regain de la revue Forêts de France.

Après mise au vote et quitus, le Président présente les points essentiels de l'activité de l'année passée retracés dans le document remis en séance. Forte pression des fonctions écologiques et sociales de la forêt, mais aussi forte demande de consommation illustrée par la reprise probablement durable des cours du bois. Cette simultanéité exacerbe les tensions. En sera-t-il de même face au réchauffement climatique lorsqu'il nous faudra très vite adapter la gestion forestière à une probable succession de sécheresses?

Dans ce contexte, 2006 a été l'année du combat pour le maintien d'aides publiques via le PDRH. Mais il faudra dès demain s'accommoder d'un État ne disposant plus des moyens de ses choix techniques. Et aussi, gérer la contradiction de l'opinion publique entre la demande croissante de ressources non fossiles et la résistance à toute évolution des massifs forestiers.

Rappelant que plus largement, la Fédération a apporté sa contribution à tous les

grands débats, le Président passe la parole aux différents spécialistes de la Fédération, qui présentent successivement les principaux thèmes traités au cours de l'année. L'évolution de la loi sur l'eau, où la Fédération est soucieuse de faire reconnaître le rôle de la forêt dans la qualité de la ressource en eau. La loi de finances, qu'il fallait cohérente avec l'issue du combat sur le PDRH, et assortie d'un aménagement du DEFI travaux; ce dernier point ayant été différé... D'autres textes sont en chantier avec le Ministère de l'Écologie.

Une mention particulière pour le PDRH: suite à la mobilisation massive des forestiers (10.000 pétitions signées), le programme retient six mesures forestières: la formation, l'amélioration des peuplements et l'investissement forestier, leur reconstitution après catastrophe, la déserte, l'aide à l'équipement des entreprises, l'aide aux investissements non productifs (Natura 2000). Mais les enveloppes sont très réduites.

Une large place a été donnée à Natura 2000 dont le développement connaît des aspects positifs par la qualité du travail en groupe, mais plusieurs autres irritants: périmètres étendus sans vrai contenu, critiques infondées ou dénigrement. En revanche, la Fédération a obtenu gain de cause devant le Conseil d'État sur les arrêtés d'espèces.

Avec le rappel de l'action de la Fédération au sein de PEFC, dont le référentiel a été actualisé en 2006, mais dont la pénétration en forêt privée reste à développer, et l'évocation de la pétition menée au côté de CALME pour le respect de la loi sur la circulation des véhicules à moteur, s'est terminé le tour d'horizon des multiples actions menées en faveur de la forêt. En conclusion, 2006 a été une année de test de nouvelles modalités d'intervention: le couple lobbying national relayé par l'action sur le terrain a montré son efficacité.

Puis l'action des structures de la filière bois (France Forêt, regroupant publiques et privées, et France Bois Forêt, opérateur de promotion de la filière gestionnaire de la CVO) a été exposée, avant que chacun des services de la Fédération présente ses activités: juridique, avec notamment le service de conseil aux adhérents; économique, dont le succès de Sylvéco; formation, avec la bonne santé et réorientation des FOGFOR; et communication, avec l'augmentation de 11% du nombre d'abonnés à Forêts de France.

Assemblée extraordinaire

Puis vint le moment, délicat, de l'assemblée extraordinaire. Il s'agissait de voter une modification significative des statuts fédéraux visant deux objectifs: améliorer l'efficacité de ses instances décisionnel-

les et conforter sa ressource financière via les cotisations.

En fait, le projet de statuts qui nous avait été transmis avec la convocation par courrier du 18 juillet reprenait des dispositions débattues sous diverses formes au niveau national depuis un an puis présentées à la "conférence des présidents" tenue en juin. Mais ils n'avaient jusqu'alors pas fait l'objet d'une analyse comparative détaillée; ce qui fut fait par notre Bureau courant août.

Outre diverses modifications mineures ou seulement induites par les évolutions principales, deux mesures constituent l'essentiel de la réforme.

Tout d'abord, on se propose de réduire de façon significative le nombre de participants au Conseil d'Administration en vue d'une meilleure efficacité.

Présentée comme le faisant passer de 60 membres environ à 21, l'argumentation ne nous a pas totalement convaincus. En fait les anciens statuts prévoyaient 30 membres au plus et ce n'est que la présence de nombreux invités de droit qui explique l'inflation. Or ces mêmes invités sont prévus dans la nouvelle rédaction. Si bien que la mesure ne réduit que l'effectif des votants de 30 à 21.

Ces 21 sont désormais composés de 18 représentants des régions et de 3 qui "sont nommés en tenant compte de leurs compétences". Pour les 18 élus, "les syndicats et les unions régionales proposent à l'élection de l'assemblée générale un candidat de leur choix, chargé de représenter leur région". Cette disposition suppose que des "primaires" soient organisées en région entre les syndicats et leur Union régionale, conduisant à une représentation indirecte. Mais le texte n'exclut cependant pas d'éventuelles candidatures individuelles. Ce dispositif nous paraît source potentielle de tensions. Il va conduire l'Union régionale à se réactiver.

L'autre nouveauté est le mode de calcul des cotisations. Alors qu'elles étaient auparavant liées à la surface cumulée des propriétés des adhérents, elle sont désormais assises sur la part du budget de chaque syndicat affectée à son fonctionnement. Mais elles déterminent les droits de vote aussi bien en assemblée générale qu'au conseil d'administration. Ainsi, pour des syndicats aux faibles moyens comme tous ceux de l'arc méditerranéen, ce mécanisme contribue à diminuer encore notre représentation.

Nous n'étions pas les seuls à ne pas partager totalement le projet présenté et le débat a été parfois animé. Finalement les statuts ont été mis au vote en bloc à scrutin secret.

Ils ont été adoptés par 76% des voix.

Le Grenelle de l'environnement:

Une chance pour la forêt, les forestiers, et plus généralement pour notre société soucieuse des problèmes d'environnement et de changement climatique.

Nous avons eu la chance de rencontrer lors de l'Assemblée Générale de la Fédération le Directeur de la Nature et des Paysages au ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, délégué ministériel en charge du dossier. M. Jean-Marc Michel nous a exposé lors d'une table ronde les principales orientations dégagées au terme de la première phase. Il nous a fortement encouragés à être présents dans les différentes manifestations régionales qui vont se dérouler courant octobre. Nous avons demandé à la DIREN, et obtenu, de participer aux ateliers qui se dérouleront le 8 octobre à Sophia-Antipolis, avant le forum.

Cette démarche est le fruit de l'engagement du candidat Nicolas Sarkozy lors de la campagne présidentielle.

Le Grenelle de l'Environnement est la matérialisation du respect de cet engagement et le nouveau président de la république a souhaité lui donner une importance de tout premier ordre.

Ainsi dès sa nomination comme Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, Alain Juppé a amorcé la mise en place de cette manifestation.

Compte tenu de son rapide passage à ce ministère, c'est son successeur Jean-Louis Borloo qui en a désormais la charge.

Celui-ci a présenté vendredi 6 juillet à la presse les grandes orientations du Grenelle de l'Environnement.

Le "Grenelle de l'environnement" traduit la volonté de refonder la politique de l'écologie en France et d'inventer collectivement les conditions d'une nouvelle croissance compatible avec les limites d'un monde fini.

Le "Grenelle de l'Environnement" comprend trois phases échelonnées entre juillet et octobre:

- **la première**, entre mi-juillet et mi-septembre, correspond à la période de dialogue et d'élaboration des propositions au sein des groupes de travail;

- **la seconde** permettra d'enrichir les conclusions de la première phase par une consultation des acteurs locaux et du grand public qui se tiendra entre mi-septembre et mi-octobre;

- **la troisième** sera l'objet d'une table ronde qui réunira tous les acteurs, pour dégager les propositions les plus consensuelles, mettre en lumière les points d'accord et les éventuels blocages.

L'État arbitrera et la table ronde se conclura par un plan national pour l'environnement. Le plan d'action sera mis en œuvre après avoir été soumis au président de la République.

Inscrit dans la durée, le plan sera complété et modifié au regard de son état d'avancement et de ses résultats. Deux rendez-vous seront prévus en 2009 et 2011. Le "Grenelle de l'Environnement" ne constituera pas un point d'aboutissement, mais plutôt le point de départ

d'une nouvelle donne française pour l'environnement.

Il réunira pour la première fois l'État et les représentants de la société civile afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Il doit aboutir à la fin du mois d'octobre à un plan d'action de 15 à 20 mesures concrètes et quantifiables recueillant l'accord le plus large des participants.

Ce plan, dont les mesures seront évaluées a priori et a posteriori, sera donc un point de départ à la mobilisation de la société française pour inscrire son développement dans une perspective durable.

La première phase est constituée de six groupes de travail:

- 1- «lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie»
- 2- «préserver la biodiversité et les ressources naturelles»
- 3- «instaurer un environnement respectueux de la santé»
- 4- «adopter des modes de production et de consommation durables»
- 5- «construire une démocratie écologique»
- 6- «promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité».

Les groupes de travail sont composés de 40 membres répartis en 5 collèges. Ces collèges ont pour vocation de représenter les acteurs du développement durable: l'État, les collectivités locales, les ONG, les employeurs et les salariés.

La Forêt privée est représentée dans trois de ces groupes:

- «lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie»: par Madame de l'Estoile présidente de l'Union Française de la Coopération Forestière;

- «préserver la biodiversité et les ressources naturelles»: par M. Burrus Trésorier de la Fédération;

- «adopter des modes de production et de consommation durables»: par M. Plauche-Gillon son Président.

Les groupes de travail dans lesquels nos représentants sont intervenus ont permis de dégager différents thèmes de réflexion ci après:

1/Biodiversité et ressources naturelles

Ce groupe de travail a été très actif.

Il a débouché sur la proposition commune FNE-FNCOFOR-ONF-FPF. Cette proposition constitue sans aucun doute, techniquement et politiquement l'un des résultats les plus intéressants du Grenelle.

Outre cette importante contribution, la Fédération a été amenée à formuler deux types de propositions:

- En matière de qualité des eaux,
- En ce qui concerne NATURA 2000, la Fédération a présenté 3 propositions qui permettraient d'améliorer le fonctionnement du dispositif:

*Améliorer l'évaluation de l'état de conservation des habitats NATURA 2000

*Mieux exploiter les informations recueillies par le réseau NATURA 2000

* Réformer la loi sur le développement des territoires ruraux afin de confier le financement des sites NATURA 2000 aux collectivités territoriales.

2/Adapter des modes de production et de consommation durables

Les propositions mises en avant par Forestiers Privés de France dans le cadre du groupe 4 mettent en évidence diverses mesures dont l'essentiel a été repris dans la proposition collective (FNE, FNCOFOR, ONF, FPF) présentée dans le cadre du groupe 2 (Biodiversité). Il est ainsi suggéré:

- La certification forestière doit être pleinement reconnue comme l'assurance d'une bonne gestion durable des forêts en FRANCE.
- La rémunération des services qui doit notamment être rendue possible par de véritables politiques contractuelles définissant les objectifs et les moyens (budget de l'État et des collectivités, fiscalité, nouveaux mécanismes de marché ...).

La seconde phase commence en octobre et chez nous la réunion se tiendra à Sophia-Antipolis le 8 octobre: avec les autres syndicats de la région nous représenterons la Forêt Privée dans les ateliers du matin.

L'après-midi sera consacré à un grand forum public pour lequel il faut que nous soyons le plus nombreux possible.

Ça s'est passé:

le 28 juin: Réunion annuelle des PIDAF de la CPA. Le Syndicat a été invité à faire une intervention, dont les conclusions sont reprises dans ce numéro. (fin de l'article 2^{ème} col. p. 5)

le 11 juillet: Rendez-vous à la CPA sur les regroupements fonciers. Dans le prolongement de sa rencontre avec notre Conseil d'Administration, le chargé de mission de la CPA a souhaité explorer plus en détails les solutions à l'un des points de blocage: le morcellement.

le 18 juillet: Réunion du Bureau du syndicat.

le 21 août: Rencontre avec F. Susini, Chef du service Forêt et Eau à la DDAF, et G. Derroire, son adjointe. L'occasion d'un vaste tour d'horizon sur nos préoccupations, qui a révélé bon nombre de points de convergence.

le 21 août: Étude du dossier de classement du Concors au CRPF. La procédure initiée en 2004 pour placer le Concors en "site classé" a été relancée. Il s'agissait de prendre connaissance du dossier et d'en analyser les arguments et éléments d'orientation afin d'évaluer les risques d'entraves procéduriers à l'exploitation forestière.

le 22 août: Réunion du Bureau du syndicat, essentiellement consacré au projet de classement du Concors et à la préparation de l'assemblée générale de la Fédération.

le 29 août: Rencontre avec M. Germain, Directeur du CRPF au sujet du classement du Concors.

le 12 septembre: Réunion de travail à la DDAF sur différents dossiers: mise au point des arrêtés DFCI, délimitation des massifs, cartographie des risques, sources de subventions et critères d'éligibilité, organigrammes, ...

le 12 septembre: Élaboration du PDPFCI. Réunion de travail à la DDAF avec le Conseil Général, l'ONF et les pompiers sur la délimitation des massifs. Sauf sur quelques points qui méritent encore d'être affinés, une liste "stabilisée" de massifs et leurs contours se dégage. Abordée sous l'angle DFCI, elle n'est pas strictement le reflet de l'objectif de caractérisation purement forestière prévue par la loi d'orientation pour servir de référence en toutes circonstances.

le 13 septembre: Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de la Fédération, à Paris, suivies d'une table ronde sur le Grenelle de l'Environnement. (voir articles p. 6 et 7)

le 17 septembre: Rencontre avec MM. Rousset, Directeur de la DIREN et Vourgères sur la préservation de la gestion forestière dans la loi de 1930 sur les sites classés.

le 20 septembre: Charte de l'environnement à la CPA. Réunion du comité technique. (voir article p. 5)

le 25 septembre: "Changements climatiques et forêt méditerranéenne". Premier volet: visite sur le terrain de peuplements déperissants, de la plaine des Maures au Haut-Var. L'association Forêt Méditerranéenne avait réuni plus de 100 participants autour des meilleurs spécialistes pour cette journée d'initiation à la lecture de l'état sanitaire des essences les plus fréquentes dans notre région, et de découverte au cours d'un circuit varié, de forêts déjà gravement atteintes. Plus que le réchauffement, c'est la sécheresse récurrente qui semble en cause. Pas de catastrophisme, mais une journée riche d'enseignements qui nous révèle l'urgence à bâtir les orientations de gestion pour demain. Nous y reviendrons.

le 26 septembre: Conseil d'Administration du Syndicat, consacré essentiellement aux conséquences de l'assemblée générale de la Fédération sur la représentation régionale et sur nos cotisations, et au projet de classement du Concors.

le 27 septembre: Réunion avec le Secrétaire du Syndicat du Var pour un tour d'horizon sur l'organisation matérielle, sur les enjeux de l'action concertée de l'ensemble des syndicats de la région PACA, notamment à la faveur de la modification des statuts fédéraux, et pour préparer le forum régional du Grenelle de l'Environnement.

le 28 septembre: Conférence à Marseille sur le bois-construction organisée par la filière bois (CNDB).

Ça se passera:

le 4 octobre: Colloque organisé par la Région à Avignon dans le cadre de l'OCR INCENDI. Avec ce programme européen pour fil conducteur, l'aménagement durable, l'impact du changement climatique, le rôle du pastoralisme, les coupures agricoles, la rurbanisation, la biodiversité, ... seront exposés par divers intervenants européens. Les chartes forestières y seront présentées par Ph. Maigne, du Grand Site Ste Victoire et le bois-énergie par A. Lesturges de l'OFME.

le 6 octobre: L'Assemblée Générale de Forêt Méditerranéenne aux Baux doit être l'occasion de visiter une opération de forte éclaircie à double vocation: DFCI et favoriser la biodiversité. Commentée par J.M. Pirastru du PNR des Alpilles, ce sera un parfait complément de ce qu'il nous avait montré lors de notre assemblée générale.

le 8 octobre: Forum régional du Grenelle de l'Environnement à Nice, précédé des ateliers du matin à Sophia-Antipolis. Nous y participerons. (voir article p. 7)

le 9 octobre: "Changements climatiques et forêt méditerranéenne". Deuxième volet: visite sur le terrain des expérimentations mises en place sur le site de Puéchabon dans l'Hérault (écosystème de la chênaie verte face au changement climatique par le CNRS et études menées par l'INRA sur les provenances de cèdres résistantes à la sécheresse).

le 12 octobre: Réunion de travail avec l'OFME sur la faisabilité et l'élaboration d'un programme de formation des délégués de massifs.

les 18 et 19 octobre: Rencontres régionales de l'Environnement à Aix, sur l'Europôle de l'Arbois, axées cette année autour du thème "Biodiversité et développement des territoires". Elles proposent un Salon de l'éco-développement (> 100 exposants, entrée libre de 9h à 19h), une série de conférences et ateliers, des forums sur la valorisation de l'innovation, des visites de sites ou équipements, et des animations et démonstrations. Consulter le site: www.arpe-paca.org

le 24 octobre: Participation à une journée sur la sensibilisation des scolaires à la forêt, avec la CPA et l'Inspection d'Académie.

les 8 et 9 novembre: "Changements climatiques et forêt méditerranéenne". Colloque de conclusion à Marseille des Journées d'étude 2007 de Forêt méditerranéenne sur le changement climatique. Il s'adresse aussi bien aux scientifiques qu'aux acteurs locaux, forestiers, élus et usagers. Programme prévisionnel sur www.foret-mediterraneenne.org

le 15 novembre: Réunion des délégués de massif.